



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	15	6

**OBJET : 14-2 - SPORTS - BUDGET
PRIMITIF 2019 - AFFECTATION DE
SUBVENTIONS - HAUT NIVEAU -
SECTIONS SPORTIVES - MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL -
MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES
- MOTO CLUB D'ANTIBES JUAN-LES-
PINS - ANTIBES SKOAL - A L'ECOLE
DES SHARKS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

239149

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUL 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 JUL 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY

Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE

Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET

M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD

Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE

Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI

Mme Marine VALLEE à M. Tanguy CORNEC

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Audouin RAMBAUD, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

14-2 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2019 - AFFECTATION DE SUBVENTIONS - HAUT NIVEAU - SECTIONS SPORTIVES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - MOTO CLUB D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - ANTIBES SKOAL - A L'ECOLE DES SHARKS

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération du 29 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le Budget Primitif 2019 qui détaille notamment la liste des associations sportives bénéficiant d'une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2018-2019.

Des crédits, non affectés au Budget Primitif individuellement à des associations, ont été inscrits aux fins de pouvoir attribuer une subvention aux associations sportives n'ayant pas remis de demande au moment de l'élaboration du budget primitif, ayant remis un dossier incomplet ou bien pour faire face à des projets associatifs spécifiques.

Ainsi, il est proposé d'affecter les montants de subvention suivants, relevant de ces différentes enveloppes, ainsi qu'il suit :

Enveloppe « Haut-Niveau » : 55 550 €

La proposition des clubs sportifs à récompenser tient compte des listes d'athlètes publiées par le Ministère des Sports, par discipline sportive et par catégorie (élite, sénior, relève, espoirs).

C'est ainsi que 15 clubs sportifs antibois sont récompensés par l'attribution d'une subvention pour chacun des athlètes figurant sur la liste ministérielle :

Association	Subvention (en €)	Nombre d'athlètes
OAJLP GYMNASTIQUE	6 800	8
OLYMPIQUE CYCLO CLUB ANTIBES	400	1
CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES	2 700	5
SPONDYLE CLUB (nage avec palmes)	1 500	1
SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES	24 500	26
ECOLE DE COURSE CROISIERE DE MEDITERRANEE	400	1
HANDISPORT ANTIBES MEDITERRANEE (Tennis de table)	2 200	1
PETANQUE ANTIBOISE	750	15
TIR SPORTIF D'ANTIBES	4 400	2
BADMINTON CLUB ANTIBES	400	1
OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS BASKETBALL	4 800	12
SQUASH RACKETS ANTIBES	750	1
ESPERANCE RACING ATHLETISME ANTIBES (triathlon)	750	1
ASSOCIATION SPORTIVE FONTONNE ANTIBES HOCKEY	400	1
OAJLP HANDBALL	800	2
TOTAL	51 550	78

Il est à noter qu'au-delà des disciplines-phares habituellement récompensées, le hand-ball, le cyclisme, le squash et le hockey sur gazon sont de nouvelles associations sportives antiboises accueillant des sportifs de haut-niveau.

Pour mémoire, sera prélevée sur l'enveloppe des subventions de Haut-Niveau, la subvention de **4 000 €** attribuée au Club antibois de Gymnastique pour l'entraînement de M. Samir AIT SAID dans la perspective des Jeux Olympiques de Tokyo en 2020 (discipline des anneaux) ; en référence à la délibération du 29 septembre 2017.

Le total attribué sur l'enveloppe « Haut-Niveau » s'élève à **55 550 €**.

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Enveloppe « sections sportives » : 15 982 €

Il s'agit d'attribuer une subvention aux associations sportives s'engageant à assurer l'enseignement des sports études au collège à :

- OLYMPIQUE ANTIBES JUAN-LES-PINS BASKETBALL, pour un montant de 8 800 € (représentant l'enseignement du sport-études basketball)
- OAJLP HANDBALL, pour un montant de 7 182 € (représentant l'enseignement du sport-études handball)

Enveloppe « mise à disposition de personnel » : 153 270,20 €

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux, les associations sportives sont dans l'obligation de rembourser à la Commune la masse salariale charges comprises, relative à ces personnels.

Il s'agit d'attribuer une subvention compensatrice à :

- OAJLP GYMNASTIQUE, pour un montant de 98 217,49€ (représentant la mise à disposition de trois Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives à temps non complet, y compris un reliquat dû sur la masse salariale 2018 d'un montant de 566,87€)
- CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES pour un montant de 55 052,71 € (représentant la mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet, y compris un reliquat dû sur la masse salariale 2018 d'un montant de 266,49€)

Enveloppe « manifestations exceptionnelles » : 15 000 €

Le tournoi mixte (basket féminin et masculin) INTERCLUBS D'AZUR s'est déroulé le 8 mai 2019 (accueil gratuit du public).

Il s'agit d'encourager la pratique du sport pour les jeunes et notamment la pratique du sport féminin, pour les clubs de basket-ball situés sur un territoire élargi autour d'Antibes Juan-les-Pins.

Les classes d'âge concernées sont : U11, U13.

Les équipes suivantes sont invitées :

- OAJLP basket
- COV de Sophia (Valbonne)
- USSB de Sophia
- CANSA de Châteauneuf de Grasse
- AC Golfe Juan (avec qui le basket amateur antibois est en coopération territoriale de club avec le basket féminin)
- Villeneuve-Loubet Basket

Organisé en partenariat avec l'OAJLP Basketball (club amateur) et les Sharks (club professionnel), il permet de participer au développement du basketball sur ce territoire, mais aussi à la promotion du basket en général et du basket féminin en particulier.

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération du 17 mai 2019, le principe d'allouer une subvention de 10 000 € à chacun des clubs a été adopté.

Il est donc proposé d'affecter l'enveloppe « manifestations exceptionnelles » ainsi :

- OAJLP BASKETBALL : 10 000 €
- SASP OAJLP COTE D'AZUR : 5000 € (et 5000 € sont affectés directement par le budget Ville).

En complément, les SHARKS ont manifesté leur souhait d'organiser un événement éducatif avec les enfants des écoles de la Commune, nommé « A L'ECOLE DES SHARKS ».

Cette manifestation s'est déroulée le 14 juin 2019, à l'Azurarena Antibes.

Le club de basket des SHARKS a ainsi proposé, en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation nationale d'Antibes, une rencontre entre des joueurs professionnels, leurs dirigeants et des écoliers de la Commune. Cette demi-journée a permis de découvrir un club sportif et de rencontrer l'univers du sport professionnel à travers des échanges, des visites et des ateliers. Les dimensions éducatives de sport et de santé, de citoyenneté et d'histoire ont constitué le fil conducteur de ces rencontres.

Les classes de CM2 retenues ont été prises en charge, le temps d'une demi-journée, sur le temps scolaire, afin de pratiquer différentes activités d'environ 20 minutes chacune :

- ❖ Atelier Santé
Alimentation et hydratation avec le médecin du club, échauffement,
Prévention des blessures et étirement avec la préparatrice physique du club professionnel,
- ❖ Visite de l'AZURARENA
Découverte de l'envers du décor : vestiaires, matériel des arbitres, salle de presse, salle VIP, salle de musculation, salle médicale
Rencontre avec la mascotte Sharky
- ❖ Rencontre privilégiée avec des joueurs (inter générationnel)
Préparation / Recherche / Etude sur les joueurs à l'école avec l'enseignant,
Les enfants ont échangé dans un format questions-réponses.
- ❖ Atelier/ pratique basketball
Encadrés par des entraîneurs du club, les élèves ont pratiqué le basket dans le cadre d'un atelier ponctuel.
- ❖ Jeu des Géants
entre les deux classes
Le jeu des géants consiste à faire un parcours de dribble tout en s'habillant avec la tenue d'un basketteur (maillot (XXL), short (XXL) et chaussures (entre 50 et 52).
- ❖ Photo de groupe sur le parquet et remise des cadeaux souvenirs
1 cadeau Sharks a été remis à chaque enfant. De plus, 2 places ont été offertes pour le 1^{er} match de la saison 2019/2020 à chaque élève.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € à la SASP OAJLP COTE D'AZUR.

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Enveloppe « dossiers incomplets » : 700 €

L'association MOTO CLUB D'ANTIBES JUAN-LES-PINS a rendu un dossier complet, après la fin de la procédure d'attribution des subventions au Budget Primitif 2019.

Une enveloppe de 700 € ayant été prévue, il convient aujourd'hui d'affecter cette subvention à ce club, pour la saison 2018/2019.

ANTIBES SKOAL

Par courrier du 27 mars 2019, l'association ANTIBES SKOAL a informé M. le Maire de son souhait de ne plus organiser la manifestation FESTI PAL consacrée à la découverte des activités nautiques autour du paddle.

Une subvention de 1 000 € a été adoptée au Budget Primitif 2019, aux fins de soutenir ce projet.

La manifestation ayant été annulée, il est proposé d'annuler le versement de la subvention de 1 000 € au club.

OUÍ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ATTRIBUE** aux associations sportives, les subventions suivantes :

Association	Subvention Haut-Niveau	Subvention Section sportive	Subvention Mise à disposition personnel	Subvention Manifestations exceptionnelles	Subvention affectée au BP 2019	Subvention Dossier incomplet	TOTAL par association
OAJLP GYMNASTIQUE (dont S. AIT SAID)	10 800 €		98 168,50 €				108 968,50 €
OLYMPIQUE CYCLO CLUB ANTIBES	400 €						400 €
CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES	2 700 €		54 964,21 €				57 664,21 €
SPONDYLE CLUB (nage avec palmes)	1 500 €						1 500 €
SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES	24 500 €						24 500 €
ECOLE DE COURSE CROISIERE DE MEDITERRANEE	400 €						400 €
HANDISPORT ANTIBES MEDITERRANEE (Tennis de table)	2 200 €						2 200 €
PETANQUE ANTIBOISE	750 €						750 €
TIR SPORTIF D'ANTIBES	4 400 €						4 400 €

14-2 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2019 - AFFECTATION DE SUBVENTIONS - HAUT NIVEAU - SECTIONS SPORTIVES
 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - MOTO CLUB D'ANTIBES JUAN-
 LES-PINS - ANTIBES SKOAL - A L'ECOLE DES SHARKS

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

BADMINTON CLUB ANTIBES	400 €						400 €
OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS BASKETBALL	4 800 €	8 800 €		10 000 €			23 600 €
SASP OAJLP COTE D'AZUR				5 000 € + 20 000 €			25 000 €
SQUASH RACKETS ANTIBES	750 €						750 €
ESPERANCE RACING ATHLETISME ANTIBES (triathlon)	750 €						750 €
ASSOCIATION SPORTIVE FONTONNE ANTIBES HOCKEY	400 €						400 €
OAJLP HANDBALL	800 €	7 182 €					7 982 €
MOTO CLUB D'ANTIBES JUAN LES PINS						700 €	
ANTIBES SKOAL					- 1 000 € -	-	- 1 000 €
TOTAL	55 550 €	15 982 €	153 132,71 €	35 000 €	- 1 000 €	700 €	

- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2019 – compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

Accusé réception Sous-préfecture :
 Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
 Suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

 Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.14-2 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2019 - AFFECTATION DE SUBVENTIONS - HAUT NIVEAU - SECTIONS SPORTIVES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - MOTO CLUB D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - ANTIBES SKOAL - A L'ECOLE DES SHARKS

Date de transmission de l'acte : 18/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2019

Numéro de l'acte : lmc1731754 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-lmc1731754-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions